



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

GUIDE DU PARENT CAMP DE JOUR PONTIAC 2025



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le camp se déroulera du 23 juin au 15 août 2025.

Veuillez noter que nos heures de camp sont de 9h à 16h, avec un service de garde de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

L'accueil sera accessible à compter de 7h30 et les enfants devront avoir quitté les lieux avant 17h30.

TARIFICATION :

La tarification : Résident - **160\$** par semaine, par enfant
Non-résident - **200\$** par semaine, par enfant.

MODES DE PAIEMENT :

• Argent comptant

• **Chèques** : À remettre le soir de l'inscription ou dépôt dans la boîte devant l'hôtel de ville (**dans les 48h suivant l'inscription**)

- Mettre le nom de l'enfant dans l'enveloppe
- Chèque libellé au nom de la Municipalité de Pontiac
- Tout chèque sans provision entraînera des frais de 20\$

• Cartes de crédit

*Il est possible de répartir le montant total des frais d'inscription en un maximum de **2 paiements égaux** :

- Un premier paiement de 50% du total de la facture au moment de l'inscription (et une fois la documentation complétée et approuvée par le département de loisirs);
- Le deuxième 50% **au plus tard le 23 mai 2025**;
- Par carte de crédit : ***il est de votre responsabilité de nous contacter pour effectuer votre paiement au plus tard le 23 mai 2025, entre 8h et 16h.***

REMBOURSEMENT :

- **Avant le 23 mai** : remboursement en totalité des frais, moins des frais d'annulation de 30\$.
- **Après le 23 mai** : **Aucun remboursement** sauf sur présentation d'un rapport médical ou en cas de déménagement. Si la personne inscrite déménage à l'extérieur de la Municipalité avant la fin du camp de jour, une preuve sera exigée et le remboursement se fera au prorata des journées auxquelles l'enfant aura participé.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Arrivée : Entre 7h30 et 9h pour tous les groupes.

Départ : Le départ se fait à partir de 16h, et au plus tard à 17h30. Des frais de retard de 5,00\$ / la minute par enfant seront exigés selon le règlement de tarification en vigueur.

Aucun parent n'est autorisé sur le site du camp de jour

- **Le matin** : Vous devez laisser votre enfant aux soins de l'animateur à l'accueil, à l'entrée, qui le dirigera vers son groupe.
- **En fin de journée** : Présentez-vous à l'entrée avec une carte d'identité (avec photo) et donnez le nom de votre enfant, qui sera appelé à venir vous rejoindre.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Les enfants doivent avoir une tenue confortable et appropriée car ils bougent beaucoup durant la journée.

Habillement acceptable :

- Culotte courte
- Chandail à marches courtes ou camisole à bretelles **larges**
- Espadrilles ou sandales attachées
- Chapeau/casquette ou foulard pour se protéger du soleil.

****NON ACCEPTÉ :** chandail court (style crop top), camisole à bretelles spaghetti, culotte trop courte laissant entrevoir le début de la fesse, chandail avec motifs ou messages haineux, violents.

BOÎTE À LUNCH ET MATÉRIEL:

Boîte à lunch :

Dans la boîte à lunch de votre enfant, nous vous demandons d'inclure **obligatoirement**:

- 1 repas froid (ou dans un thermos)
- 2 à 3 collations (misez santé: fruits, légumes)
- 1 jus (facultatif)
- 1 bouteille d'eau **réutilisable** (que nous pourrons la remplir au cours de la journée)

*Dans le souci de préserver la planète et réduire les déchets le plus possible, nous vous demandons de privilégier les contenants réutilisables.

Matériel :

Le matériel qui suit devra être fourni pour chaque enfant :

- 1 kit de vêtement de rechange complet (incluant un pantalon long pour les randonnées en forêts et des sous-vêtements).
- 1 maillot et 1 serviette
- 2 sacs de plastique jetables
- 1 chapeau ou casquette
- 1 tube de crème solaire **identifié**
- 1 bouteille de chasse-moustique **identifiée**

RESPONSABILITÉS DU PARENT :

- Vérifier l'état de santé de l'enfant matin et soir ;
- Informer la direction du camp de jour de tout changement concernant l'état de santé de l'enfant avant le début ou pendant la période du camp de jour (exemple, maladie contagieuse, virus, etc.) ;
- Collaborer avec la direction du camp de jour de la Municipalité de Pontiac et venir la rencontrer si le comportement de votre enfant nuit au bon déroulement des activités ;
- Ne pas entrer sur le site du camp de jour ;
- Respecter l'horaire d'arrivée et de départ.

Merci de votre collaboration.